Envoyé en préfecture le 25/05/2022 Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le 25/05/2022



ID: 066-216600825-20220519-2022\_D057-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des PYRÉNEES-ORIENTALES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation 13/05/2022

Nombres de membres Présents : 4 Nombres de membre Absents : 7 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 6

Nombres de membres en exercice:11

Date Affichage 13/05/2022

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents: DABOUIS N, LAUBRAY. J, VAILLS S.

Absents excusés: CORREIA J. J MIRAN P,: PICHEYRE V, DOMINGO J. D

Absents: BADIE F., PUJOL D., BRILLIARD M.

Procurations: PICHEYRE V. à DABOUIS N., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs

## Objet de la Délibération

## INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE COUPES D AFFOUAGE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la coupe d'affouage pour l'exercice 2022 par l'ONF pour la :

- -forêt de Formiguères des parcelles N° 1 à 42.
- -forêt de Villeneuve la parcelle N° 12

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes ci-dessus,

**DEMANDE** que les coupes soient délivrées à la commune,

**DONNE** pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen utilitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

**DESIGNE** à cet effet, les 6 garants suivants :

<u>Foret de Formiguères</u>: <u>Forêt de Villeneuve</u>

-M. Pierre Henry GALANO
 -M. Jean David DOMINGO
 -M. Jean-Paul BATAILLE
 -M. Alain MIRAN
 -M. Hervé BATAILLE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19 mai 2022

Le Maire, P. PETITQUEUX

